

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 25 et 26 mars 2013**

**2013 DU 124** - Attribution de la dénomination « quai Aimé Césaire » à une partie du quai des Tuileries (1er).

**Mme Anne HIDALGO, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « quai Aimé Césaire » à la partie du quai des Tuileries commençant avenue du Général Lemonnier et quai François Mitterrand et finissant au droit de la passerelle Léopold Sédar Senghor à Paris (1er) ;

Vu le plan annexé au présent projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 11 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « quai Aimé Césaire » est attribuée à la partie du quai des Tuileries commençant avenue du Général Lemonnier et quai François Mitterrand et finissant au droit de la passerelle Léopold Sédar Senghor à Paris (1er).

Article 2 : Les emprises des dénominations « avenue du Général Lemonnier » et « quai François Mitterrand » sont étendues jusqu'au quai Aimé Césaire.